



• MAB 16 •  
Les Acteurs BIO de Charente



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

22 MAI 2025 – DIFFUSION IMMÉDIATE

# "40 ans du label bio : un goût amer jusque dans les fermes charentaises"

## RÉDUCTION DU FONDS AVENIR BIO : DES PROJETS STRUCTURANTS PÉNALISÉS, Y COMPRIS EN CHARENTE

La ministre de l'Agriculture a confirmé une coupe drastique de 10 millions d'euros sur le **Fonds Avenir Bio**, un outil pourtant essentiel à la structuration des filières biologiques sur les territoires. Cette décision intervient après la sélection des lauréats 2024, qui risquent désormais de voir leur financement revu à la baisse, voire annulé.

En **Charente**, cette décision a **un impact direct et lourd de conséquences**, notamment pour l'un des principaux opérateurs économiques locaux, **la SAS Les Fermes de Chassagne, à Villefagnan**. L'entreprise, qui regroupe **plus de 40 producteurs bio, se voit contrainte d'annuler une partie des investissements prévus** dans le développement d'un outil de transformation et de valorisation des céréales, oléagineux et légumineuses bio. Ce projet visait à renforcer **une filière bio, équitable et locale**, au service d'une agriculture résiliente et durable sur le territoire charentais.

Dans toute la Nouvelle-Aquitaine, d'autres projets d'envergure portés par des coopératives, des organisations de producteurs ou des structures de transformation sont désormais menacés. Cette coupe budgétaire met un coup d'arrêt brutal à des dynamiques territoriales prometteuses, construites sur des années de coopération locale.

## 40 ANS DU LABEL BIO : UN ANNIVERSAIRE AU GOÛT AMER

Ce 22 mai 2025 devait être une date symbolique pour l'agriculture biologique française : celle des **40 ans du label AB et du lancement de la campagne nationale de l'Agence Bio « C'est Bio la France »**. Mais l'ambiance est à la consternation.

En pleine crise, la filière bio se voit amputée de deux leviers majeurs :

- **son fonds de développement,**
- **sa campagne de communication.**

*« Annie Genevard envisage d'utiliser 50 millions d'euros issus des reliquats des aides à la conversion bio pour financer des investissements hors bio, tout en supprimant 10 millions d'euros au Fonds Avenir Bio. Cette contradiction, qui se transforme en double peine pour les agriculteurs bio, met en péril les filières. Elle est incompréhensible. L'agriculture biologique n'est plus une priorité de la ministre. »*

— **Guy Moreau, Président de Bio Nouvelle-Aquitaine**

## CAMPAGNE « C'EST BIO LA FRANCE » : UN COUP D'ARRÊT DÈS SON LANCEMENT

Le lancement de la campagne « **C'est Bio la France** », porté par l'Agence Bio, coïncide avec l'annonce de la **suppression de son budget pour 2025**. Prévues pour durer trois ans avec 5 millions d'euros par an, la campagne n'aura de visibilité que jusqu'à septembre 2025.

Un paradoxe incompréhensible pour **une filière qui a plus que jamais besoin de rétablir la confiance des consommateurs** et de faire connaître ses atouts.

## CRÉDIT D'IMPÔT BIO ET ÉCO-RÉGIME : TOUJOURS AUCUNE DÉCISION

Dans le cadre de la révision du Plan Stratégique National (PAC), deux dispositifs clés restent dans l'impasse :

- **L'écorégime bio**, plafonné à 110 €/ha/an, reste très insuffisant.
- **Le crédit d'impôt bio**, dont le renouvellement et la revalorisation à 6 000 €/an sont toujours attendus.

Cette absence de décisions entretient **une insécurité économique insupportable pour les 60 000 fermes bio françaises**, alors que les conversions stagnent et que les surfaces bio diminuent.

### NOS DEMANDES :

Avec la FNAB, Bio Nouvelle-Aquitaine, la MAB 16 et la SAS Les Fermes de Chassagne exigent que l'État tienne ses engagements en faveur de l'agriculture biologique :

- Allouer aux fermes bio **les reliquats des aides à la conversion**, soit près de **1 milliard d'euros**.
- Revaloriser **l'écorégime bio à 145 €/ha/an**.
- Porter le **crédit d'impôt bio à 6 000 € par an jusqu'en 2027**.
- Consolider le **Fonds Avenir Bio** pour garantir les financements aux projets déjà retenus et à venir.

En Nouvelle-Aquitaine, plus de 9 000 fermes bio (dont 450 en Charente) font vivre nos territoires, nourrissent la population avec des produits de qualité et préservent nos ressources naturelles. **En Charente, l'avenir d'une filière structurée et équitable, portée par des acteurs comme la SAS Les Fermes de Chassagne, est aujourd'hui remis en question.**

Remettre en cause ces projets, c'est **compromettre l'objectif national de 21 % de surfaces agricoles en bio d'ici 2030**, alors que **seulement 10 % sont converties à ce jour**.

- **Les administrateurs de la MAB 16 et de la SAS Les Fermes de Chassagne**

### Maison de l'Agriculture Biologique de la Charente

2 rue des chasseurs- I-Pôle- 16400 PUYMOYEN  
05 45 63 00 59 / [contact@mab16.com](mailto:contact@mab16.com)  
[www.mab-16.com](http://www.mab-16.com)

### SAS Les Fermes de Chassagne

Lieu-dit Chassagne - 16240 Villefagnan  
05 45 29 57 18  
[coordination@lesfermesdechassagne.fr](mailto:coordination@lesfermesdechassagne.fr)



### CONTACTS PRESSE :

Mathieu RENAUD 06.98.94.63.75  
Pierre BOUSSEAU 06.62.83.04.95  
Pierre-Luc DUPERRAY 06.80.34.18.66  
Céline PELOQUIN 06.70.74.16.68



**FNAB**  
Fédération Nationale  
d'Agriculture Biologique



**BIO NOUVELLE-AQUITAINE**

Membre des réseaux